

Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION VM-CCU 2002-G-05

Item: 5.1
Dossier no: 1020545022
Objet: ARTICLE 89 DE LA CHARTE
Endroit: Emplacement délimité par les rues Peel, Notre-Dame et le prolongement de la rue Jean-D'Estrée.

Présentation du dossier: Bruno Collin

Interventions du requérant: Aucune

Description du projet: Réalisation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure.

Enjeux particuliers:

Recommandation:

CONSIDÉRANT: que le projet déposé présente plusieurs améliorations en regard de la proposition initialement présentée au CCU ;

CONSIDÉRANT: que l'emplacement visé constitue un site privilégié pour le développement du centre des affaires et que cette localisation exige la réalisation d'un projet significatif ;

CONSIDÉRANT: que dans ce contexte, le projet présente toujours des lacunes importantes quant à son intégration et à son traitement, notamment en termes d'implantation, de vocabulaire et de matériaux ;

CONSIDÉRANT: que la proximité de la rampe d'accès au stationnement avec la promenade Albert crée une interface peu conviviale avec cet espace public ;

Par conséquent, il est:

Proposé par: M. Bernard Hogue

Appuyé par: M. Ron Rayside

Et résolu: unanimement

DE REVOIR LA PROPOSITION EN TENANT COMPTE :

d'une amélioration de l'implantation du bâtiment sur les rues Notre-Dame et Peel par l'accroissement du pourcentage des façades à l'alignement zéro et par le prolongement des escaliers extérieurs sur l'ensemble du pourtour du parvis surélevé;

du retrait du débarcadère desservant la garderie sur le site en aménageant plutôt un débarcadère sur rue et par l'utilisation de l'espace ainsi dégagé par la cour de la garderie ;

de l'amélioration de la relation du bâtiment avec la promenade Albert, en éloignant la
mppe d'accès au stationnement et en améliorant le traitement des deux entrées
projetées sur cet espace;

d'une révision des matériaux proposés, en privilégiant une maçonnerie de pierre ou de
brique d'argile et du verre clair.

Président



Robert Laramée

Secrétaire



Gilles Dufort

Formulée le 27 juin 2002

Préparée le 27 juin 2002

Signée le 2 juillet 2002